



faire les papiers français par filiation

Par **yah zina**, le **03/01/2013** à **00:03**

salut j ai mes grand parents qui sont français par option le 11 mars 1963.quand j ai écrit au consulat pour faire la nationalité française ils m ont envoyé un numiro de mon dossier et des papiers a remplir et en plus ils m ont convoqué de me présenter chez eux dans la consulat parceque moi je suis en algérie.est ce que sa est favorable? est ce que sa veux dir qu ils ont accepté ma demande?est ce que je peux faire mes papiers toute seule ou bien il faut faire un avocat? si oui aider moi à savoir les démarches à suivre.répond moi svp j attend votre réponse avec impatience merci beaucoup

Par **youris**, le **03/01/2013** à **10:21**

bjr,
ce qui compte c'est la nationalité de vos parents (et non celle de vos grands parents) à votre naissance ainsi qu'éventuellement si vous êtes né en france.
sinon il faut attendre la réponse du consulat qui vérifie les documents remis.
cdt